



15ème législature

Question N° : 24709	De Mme Audrey Dufeu (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Adaptation des manuels numériques aux enfants atteints de troubles DYS	Analyse > Adaptation des manuels numériques aux enfants atteints de troubles DYS.
Question publiée au JO le : 26/11/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 02/06/2020 Date de renouvellement : 15/09/2020 Date de renouvellement : 12/01/2021 Date de renouvellement : 06/07/2021 Date de renouvellement : 07/12/2021 Date de renouvellement : 29/03/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'adaptation des manuels numériques aux enfants atteints de troubles DYS. Lancés par le ministère de l'éducation nationale, les labels « Cités éducatives » sont nés à partir d'initiatives de terrain et doivent permettre d'intensifier la prise en charge éducative des enfants et jeunes de 3 à 25 ans. Promouvoir la continuité éducative et conforter le rôle de l'école font partie des grands objectifs fixés par les ministères de l'éducation nationale et de la cohésion des territoires. Depuis quelques années, se développent les manuels scolaires numériques. Ces manuels offrent une réelle opportunité pédagogique afin de faciliter l'apprentissage pour les enfants souffrant de difficultés tels que des troubles DYS. Aussi, elle l'interroge sur les moyens mis en place pour rendre accessible les manuels scolaires numériques à tous, dont les enfants atteints de troubles de type DYS, et si les labels « Cités éducatives » comprennent un volet d'adaptation des manuels numériques aux enfants atteints de troubles DYS.